

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 5 juin 2017, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 2 juin 2017;

2017-06-173 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Stéphane Hamel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MAI 2017 :

2017-06-174 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et de la séance extraordinaire du 15 mai 2017 soient adoptés tels que rédigés et déposés.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2017-06-175 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de mai 2017 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2017-06-176 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 75 267,55 \$ (dépôt direct des salaires) et 331 591,37 \$ pour le mois de mai 2017 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente;

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)

QUE ce conseil municipal autorise le paiement des comptes à payer de juin 2017, totalisant 2 333,35 \$, tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - MAI 2017 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 31 mai 2017.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 mai 2017.

LISTE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la liste des employés embauchés au service des travaux publics au 31 mai 2017.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR RENAUD JEAN :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017/14 soumise par monsieur Renaud Jean concernant l'immeuble situé au 24, rue Beauregard (lot 4 906 545);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre, tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 21 mai 2017;

2017-06-177 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017/14 concernant la propriété de monsieur Renaud Jean soit acceptée afin de permettre la construction d'une remise de 17,84 m² avec une marge avant de 1,5 mètre comparativement aux 7,5 mètres prescrits à l'article 5.7 f) du Règlement de zonage numéro 045-2003 et conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 16 mai 2017.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MÉTALLOMAX INC. (21, RUE GAUTHIER) :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017/15 soumise par monsieur Pascal Picard, actionnaire de *Métallomax inc.* concernant l'immeuble situé au 21, rue Gauthier (lot 4 906 539);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MÉTALLOMAX INC. (21, RUE GAUTHIER) : (SUITE)

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre, tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 21 mai 2017;

2017-06-178 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017/15 concernant la propriété de *Métallomax inc.* soit acceptée afin de permettre la construction d'un mur de soutènement mitoyen sur la ligne des lots 4 906 535, 4 906 536, 4 906 537 et 4 906 539 comparativement aux 60 centimètres prescrits. De plus, il n'y aurait pas de retrait horizontal (palier) de 60 centimètres à chaque 1,8 mètre de hauteur. Le tout tel que prescrit à l'article 10.5 du Règlement de zonage numéro 045-2003 et conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 16 mai 2017.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MÉTALLOMAX INC. (30, RUE BEAUCHESNE) :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017/16 soumise par monsieur Pascal Picard, actionnaire de *Métallomax inc.* concernant l'immeuble situé au 30, rue Beauchesne (lot 4 906 538);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre, tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 21 mai 2017;

2017-06-179 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017/16 concernant la propriété de *Métallomax inc.* soit acceptée afin de permettre la construction d'un mur de soutènement mitoyen sur la ligne des lots 4 906 537 et 4 906 538 comparativement aux 60 centimètres prescrits. De plus, il n'y aurait pas de retrait horizontal (palier) de 60 centimètres à chaque 1,8 mètre de hauteur. Le tout tel que prescrit à l'article 10.5 du Règlement de zonage numéro 045-2003 et conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 16 mai 2017.

Adoptée.

RENOUVELLEMENT/MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6 du Règlement numéro 083-2006 constituant un comité consultatif d'urbanisme, le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme est fixé à deux (2) ans et renouvelable sur résolution du conseil;

2017-06-180 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les personnes énumérées ci-dessous soient nommées pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Warwick, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 6 mai 2019 :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

**RENOUVELLEMENT/MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME : (SUITE)**

Messieurs Stéphane Hamel, président,
Harold L'Heureux,
Fernand Laroche,
Pierre Lussier,
Madame Josée St-Pierre.

Adoptée.

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC/
GESTION BMJA INC. (TIM HORTONS) :**

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement numéro 139-2010 autorisant l'occupation du domaine public, la Ville doit autoriser par résolution l'occupation du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE la bordure de béton de l'immeuble appartenant à *Gestion BMJA inc.* et longeant la rue du Centre-Sportif, empiète dans l'emprise de la rue;

2017-06-181

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'empiètement de la bordure de béton à 0,09 mètre et à 0,23 mètre dans l'emprise de la rue du Centre-Sportif pour l'immeuble appartenant à *Gestion BMJA inc.* (lot 4 907 095), tel qu'identifié dans le certificat de localisation préparé et signé par monsieur Daniel Collin, arpenteur-géomètre en date du 22 mars 2017, minute 5159.

Adoptée.

**COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/
DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR GILLES LAROCHE (114, ROUTE
116 EST) POUR UN ÉTANG DE PÊCHE PERMANENT :**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée le 10 mai 2017 par monsieur Gilles Laroche visant à permettre l'implantation d'un étang de pêche ouvert au public sur le lot 4 905 074 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les activités agrotouristiques sont autorisées dans la zone agricole A-18, donc l'usage et la demande sont conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE l'étang de pêche ouvert au public est complémentaire et accessoire aux activités principales d'élevage de truites et que la pêche permettrait de générer des revenus supplémentaires et de pouvoir valoriser l'activité agricole;

CONSIDÉRANT l'effet bénéfique sur le développement économique et touristique que pourrait générer la réalisation du projet, ainsi que la bonne compatibilité des usages agricoles et agrotouristiques;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne devrait pas causer de préjudices aux activités agricoles existantes et n'affecte pas le potentiel agricole du secteur;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres espaces appropriés sur le territoire de la municipalité, puisque l'activité touristique complémentaire doit avoir lieu au même endroit qu'une exploitation agricole;

2017-06-182

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR GILLES LAROCHE POUR UN ÉTANG DE PÊCHE PERMANENT : (SUITE)

QUE ce conseil appuie la demande présentée par monsieur Gilles Laroche à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin de permettre au demandeur d'exécuter une activité agrotouristique axée sur la mise en valeur du milieu agricole, tel que l'aménagement d'un étang de pêche ouvert aux touristes.

Adoptée.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES/DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION MILIEU HUMIDE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DESHARNAIS :

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c.Q-2), l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation est nécessaire avant d'entreprendre tous travaux susceptibles d'affecter un étang, un marais, un marécage ou une tourbière;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, c. M-11.4), un étang, un marais, un marécage ou une tourbière est un milieu humide et que des mesures de compensation visant notamment la restauration, la création, la protection ou la valorisation écologique d'un milieu humide peuvent être exigées;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Gestion André Desharnais inc.* planifie sur le lot 4 907 233 du cadastre du Québec, situé au nord des rues Saint-Joseph et des Pins, le développement d'un projet résidentiel qui entraîne la destruction d'environ 0,08 hectare de milieux humides;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation est requis en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la destruction d'environ 0,08 hectare de milieux humides pour le projet de développement résidentiel situé sur le lot 4 907 233 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un terrain d'une superficie d'environ 0,28 hectare sera offert en compensation pour la destruction de milieux humides sur une partie du lot 4 907 233 du cadastre du Québec, ce qui représente un ratio de compensation de 1,6 : 1;

2017-06-183 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick s'engage à modifier son plan de zonage afin de créer une « zone de conservation » d'une superficie totale de 0,28 hectare sur une partie du lot 4 907 233 du cadastre du Québec pour la zone identifiée comme tel sur la « Figure 4 : Impact sur le milieu naturel et compensation proposée » préparée par *Les Services exp inc.* en date du 1^{er} mai 2017, laquelle figure constitue une mise à jour de la figure originale datée du 17 janvier 2017 accompagnant la demande de certificat d'autorisation déposée le 27 janvier 2017;

QUE la modification au plan de zonage soit effectuée dans les trois (3) mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et qu'une preuve de la modification apportée soit transmise au MDDELCC au cours de cette même période.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE :

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC/ASSURANCE DES CYBERRISQUES :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick est membre de *La Mutuelle des municipalités du Québec* et que celle-ci est l'assureur de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux risques que présentent les cyberrisques sont actuellement exclus de notre contrat d'assurance;

CONSIDÉRANT les quatre (4) nouvelles options de garantie offertes par *La Mutuelle des municipalités du Québec* pour l'assurance des cyberrisques;

2017-06-184 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick requiert la couverture de l'option A, sujet à acceptation de la proposition d'assurance par *La Mutuelle des municipalités du Québec*, moyennant une prime annuelle de 500 \$ et de mandater le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée.

COMMISSION DE TOPONYMIE/NOM DE RUE POUR LE CHEMIN DONNANT ACCÈS AU 3^E LAC DES EAUX USÉES :

2017-06-185 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la future rue du chemin menant aux étangs aérés soit nommée « rue des Étangs »;

QUE cette résolution soit transmise à la *Commission de toponymie* pour approbation.

Adoptée.

MONT GLEASON/DEMANDE D'APPUI POUR LEUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU MINISTÈRE DU TOURISME :

CONSIDÉRANT QUE la station du *Mont Gleason* souhaite bonifier son système d'enneigement afin de faire l'acquisition de 21 enneigeurs de type multistage pour assurer l'ouverture de la Super zone de glissade « Le Tube » pour la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE *Gleason* est la plus importante station de sports de glisse du Centre-du-Québec offrant le ski alpin, la glissade sur tube et la raquette et que 127 533 visiteurs ont profité de ces infrastructures lors de la saison 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE la fabrication de neige est essentielle pour assurer les opérations de glisse puisque que *Gleason* est le seul centre de glisse pouvant fabriquer de la neige;

2017-06-186 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie *Gleason* dans le cadre de la demande d'aide financière au Programme de soutien aux stratégies de développement touristique du ministère du Tourisme.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

PLURITEC LTÉE/AVENANT AU CONTRAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-LOUIS :

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation du mandat de plans et devis pour les travaux d'infrastructures de la rue Saint-Louis, divers éléments non prévus aux termes de référence ont eu pour effet d'augmenter la charge de travail évaluée lors de l'établissement du prix de la soumission de *Pluritec Itée*;

CONSIDÉRANT QUE *Pluritec Itée* demande un ajustement de leurs honoraires pour les éléments:

- a) Augmentation des quantités de conduites à remplacer;
- b) Conception et aménagement d'une traverse d'écoliers et entrée de l'Église;
- c) Présentation aux citoyens;
- d) Coordination des travaux avec Gaz Métropolitain;

2017-06-187 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un montant de 18 175 \$ plus les taxes applicables à *Pluritec Itée* pour les honoraires supplémentaires présentés dans l'avenant au contrat numéro 01, daté du 16 mai 2017.

Adoptée.

ICO TECHNOLOGIES INC./RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LICENCE ET SOUTIEN TECHNIQUE :

2017-06-188 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick renouvelle le contrat de licence et de soutien technique avec *ICO Technologies inc.* pour une période de soixante (60) mois débutant à la date de la signature du contrat et en autorise le paiement représentant un montant de 1 469,70 \$ par année plus les taxes applicables;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

RÉSIDENTS DE LA RUE SAINT-LOUIS/DEMANDE DE CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DE GAZ MÉTROPOLITAIN :

2017-06-189 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'assumer les coûts pour le prolongement de la conduite de gaz naturel sur la rue Saint-Louis, soit à partir de la rue du Parc jusqu'au 76, rue Saint-Louis et en autorise le paiement à *Gaz Métro* au montant de 9 700 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/PROJET DE LOI N° 122 DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017 :

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/PROJET DE LOI N° 122 DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017 : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

2017-06-190 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'*Assemblée nationale du Québec* d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

QUE la Ville de Warwick demande qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'*Assemblée nationale du Québec* adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

MONSIEUR SÉBASTIEN SCHNEEBERGER, DÉPUTÉ DRUMMOND-BOIS-FRANCS/ PLANIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2017 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick procèdera à des travaux de pavage d'une partie de la rue Saint-Louis et qu'une aide financière est nécessaire pour compléter les travaux de réfection de cette rue estimée à 50 000 \$;

2017-06-191 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande une aide financière au député de Drummond-Bois-Francis, monsieur Sébastien Schneeberger, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour les travaux de pavage d'une partie de la rue Saint-Louis (entre les rues L'Heureux et Baril);

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

FESTIVAL HOMMES FORTS WARWICK/AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR LES TERREPLEINS :

2017-06-192 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

FESTIVAL HOMMES FORTS WARWICK/AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR LES TERREPLEINS : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick autorise le stationnement des véhicules sur les terrepleins durant le Festival Hommes Forts Warwick du 6 au 9 juillet 2017, et ce, sur tout son territoire.

Adoptée.

LES SERVICES EXP INC./OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA POINTE INDUSTRIELLE ET LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION :

2017-06-193 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *Les Services exp inc.* de Victoriaville pour la réalisation des relevés topographiques, les sondages et un plan préliminaire montrant le lotissement et les services d'eau potable et d'égouts pour la pointe industrielle et en autorise le paiement au montant de 13 200 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services WARV-233196 datée du 28 avril 2017 et préparée par monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur et chargé de projet;

QUE la Ville de Warwick mandate *Les Services exp inc.* de Victoriaville pour le maintien à jour du chiffrer de son plan d'intervention et en autorise le paiement au montant maximum de 7 500 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services WARV-48347 datée du 2 mai 2017 et préparée par monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur et chargé de projet.

Adoptée.

AUTORISATION/TRAVAUX AU PARC ÉTOILES D'OR :

2017-06-194 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à effectuer la réparation et le drainage du parc Étoiles d'Or au montant estimatif de 17 476,40 \$ plus les taxes applicables, et en accepte le paiement;

QU'un montant de 18 500 \$ soit pris à même le surplus réservé à l'assainissement des eaux usées.

Adoptée.

PC COURT LTÉE/SOUMISSION POUR LE REVÊTEMENT ACRYLIQUE SUR LES TERRAINS DE TENNIS :

2017-06-195 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *PC Court Ltée* de Val-David pour la fourniture et l'installation d'un revêtement acrylique SportMaster de la surface des terrains de tennis et en autorise le paiement au montant de 17 065 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la proposition datée du 11 mai 2017 et préparée par monsieur Jonathan Normandeau.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

DÉCISION/SOUMISSION DE PRODUITS PÉTROLIERS :

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions pour les produits pétroliers, soit les suivantes :

	<u>Produit</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix affiché</u>
• Sonic Victoriaville	Diesel non coloré	17 000	0,6500 \$
	Diesel coloré	3 000	0,6500 \$
• Groupe Pétrolier Desroches	Diesel non coloré	17 000	0,6710 \$
	Diesel coloré	3 000	0,6760 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est *Sonic* de Victoriaville;

2017-06-196 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat pour les produits pétroliers à *Sonic* de Victoriaville pour l'année 2017-2018, selon les montants énumérés ci-dessus.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT LUMINAIRES DEL :

2017-06-197 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel soit autorisé à acheter trente-sept (37) nouvelles têtes de lumières de rues DEL « Miniview 54W 3000K » chez *J.C. Électrique* de Warwick et en autorise le paiement au montant de 8 656,89 \$ plus les taxes applicables;

QUE *J.C. Électrique* de Warwick soit autorisée à faire l'installation des lumières de rues et que le conseil en autorise le paiement au montant estimatif de 4 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

AUTORISATION/ACHAT VENTILATEUR ET CAMÉRA DE SURVEILLANCE :

2017-06-198 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier à acheter les équipements suivants (taxes non incluses) et en accepte le paiement à :

CSE Incendie et Sécurité inc. de St-Laurent

- Un ventilateur VPP Tempest Tech-Série VS-1 4 995,00 \$

Costco

- Un système de surveillance avec enregistreur vidéo numérique de marque Swann 690,79 \$

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE :

ROLAND BOULANGER ET CIE LTÉE/DEMANDE D'ACCÈS AUX TERRAINS DE JEUX POUR LEUR 75^E ANNIVERSAIRE :

CONSIDÉRANT QUE madame Ève Perreault, acheteuse chez *Roland Boulanger et cie ltée* demande d'avoir accès aux terrains de jeux du parc Yvon-Paré le 16 septembre 2017 afin de pouvoir organiser une fête familiale pour les employés à l'occasion du 75^e anniversaire de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE *Roland Boulanger et cie ltée* devra faire une demande de permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de permettre à leurs employés d'apporter leurs breuvages alcoolisés;

2017-06-199 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise *Roland Boulanger et cie ltée* à utiliser les terrains de jeux et de baseball pour les activités organisées en lien avec le 75^e anniversaire d'affaires de l'entreprise;

QUE la Ville de Warwick autorise la consommation de boissons alcoolisées lors de cette activité et qu'une copie du permis d'alcool délivré par la *Régie des alcools, des courses et des jeux* devra être remise à la Ville de Warwick;

QUE la Ville accepte de prêter son chapiteau gratuitement et demande aux organisateurs de l'évènement de contacter le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier pour obtenir les directives de sécurité pour le feu en soirée.

Adoptée.

CLASSIQUE DES APPALACHES/AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE LE 16 SEPTEMBRE 2017 :

CONSIDÉRANT QUE les circuits de *La Classique des Appalaches* traverseront la Ville de Warwick le 16 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'un tel évènement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'évènement ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été faites avec le comité organisateur et les municipalités pour planifier l'évènement efficacement et de façon sécuritaire;

2017-06-200 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'évènement *La Classique des Appalaches* le 16 septembre 2017;

QUE la Ville de Warwick s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la *Classique des Appalaches* afin de planifier le bon déroulement de l'évènement;

QUE la Ville de Warwick mandate le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier, pour répondre aux questions du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le cas échéant.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

TOURNOI ANNUEL DES GÉNÉRAUX DE WARWICK/DEMANDE DE PRÊT DU TERRAIN DE BASEBALL :

2017-06-201 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'offrir le terrain de baseball et le chapiteau à titre gracieux pour le tournoi annuel des *Général*s de Warwick qui se tiendra du 30 juin au 3 juillet 2017 au parc Yvon-Paré.

Adoptée.

Le conseiller, monsieur Pascal Lambert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est directeur des opérations à l'aréna Jean-Charles-Perreault, il se retire et s'abstient de voter.

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAULT/AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE AVANCE POUR LES HEURES DE LOCATION DE GLACE 2017-2018 :

2017-06-202 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'une avance à l'aréna *Jean-Charles-Perreault* au montant de 45 752,58 \$ taxes incluses pour les heures de location de glace du hockey mineur et du patinage artistique 2017-2018.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/INSCRIPTION AU CONGRÈS 2017 :

2017-06-203 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la conseillère, madame Noëlla Comtois et le conseiller, monsieur Martin Vaudreuil soient autorisés à participer aux assises annuelles de la *Fédération québécoise des municipalités* du 28 au 30 septembre 2017 à Québec;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 760 \$ par personne plus les taxes applicables, le remboursement des frais d'hébergement et de repas pour un montant n'excédant pas 1 500 \$ plus les taxes applicables et les déplacements selon la réglementation en vigueur;

QUE ce conseil autorise le conseiller, monsieur Étienne Bergeron à assister au souper gala le 28 septembre et le paiement des frais de repas au montant de 32 \$ plus les taxes applicables ainsi que le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC/INSCRIPTION À LA FORMATION « LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET LOIS CONNEXES » :

2017-06-204 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard soit autorisée à participer à la formation « Loi sur la qualité de l'environnement et lois connexes » offerte par l'*Ordre des urbanistes du Québec* le 29 septembre 2017 à Montréal;

CORRESPONDANCE : (SUITE)

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC/INSCRIPTION À LA FORMATION « LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET LOIS CONNEXES » : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 400 \$ taxes incluses et le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS SUR LES EAUX SOUTERRAINES/INVITATION À PARTICIPER À UN ATELIER DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES :

2017-06-205 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard et le technicien en urbanisme, monsieur Philippe Gaudette soient autorisés à participer à l'atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines le 20 juin prochain à Trois-Rivières;

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais de repas et des déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2017-06-206 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de mai 2017 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 230-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2017-06-207 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 230-2017 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 231-2017 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 044-2003 :

2017-06-208 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 231-2017 modifiant le plan d'urbanisme 044-2003.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2017 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

2017-06-209

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 232-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Adoptée.

AVIS DE MOTION :

Aucun.

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Monsieur le maire invite les gens à participer à la campagne de financement de l'Eau Vive.

Monsieur Charles Martel mentionne que les plantations aux jardins collectifs ont été réalisées en présence du maire le 20 mai dernier et que lors de la fête horticole du 20 mai, environ 200 arbres et arbustes ont été remis gratuitement à la population.

Madame Noëlla Comtois indique qu'il y a eu environ 300 visites à l'exposition des enfants à la maison de la culture. Le comité culturel prépare actuellement son exposition pour la période estivale et le Club de lecture sera de retour à la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril.

Monsieur Stéphane Hamel fait part de sa satisfaction à maintenir la même équipe au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Pascal Lambert mentionne qu'il y a eu une bonne participation au festival country du 31 mai au 4 juin dernier. Également, il précise qu'il y aura le festival du VR du 7 au 11 juin, la fête nationale le 23 juin, le Festival Hommes Forts du 6 au 9 juillet et Fort dans la course le 16 juillet.

Monsieur Martin Vaudreuil présente madame Isabelle Dubois, copropriétaire d'une ferme à Tingwick et nouvelle administratrice au sein de *Holstein Canada*.

Monsieur Étienne Bergeron invite la population à participer à la fête familiale le 11 juin prochain au parc Étoiles d'Or et informe les gens que les inscriptions au hockey mineur sont débutées et que celles-ci peuvent se faire en ligne.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2017-06-210 À vingt heures huit, il est proposé par monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*